



ARRÊTÉ

PRIS LE 03 AVR. 2026

2026-n°020

OBJET : Délégation de signature et de fonctions à Monsieur Antoine BARDET

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU le Code Civil,

VU le Code électoral, et notamment son article 18,

VU le décret n°2017-270 du 1er mars 2017,

VU le décret n°2018-343 du 9 mai 2018 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU l'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999 par l'instruction du 29 mars 2002

VU l'arrêté n°2025-476 détachant Monsieur Antoine BARDET, attaché hors classe, dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, à compter du 18 août 2025,

VU le procès-verbal d'élection du Maire en date du 27 mars 2026, proclamant l'élection de Monsieur Nicolas NAUDET en qualité de Maire,

CONSIDERANT que Monsieur Antoine BARDET, attaché hors classe titulaire, exerce les fonctions de Directeur général des services (DGS),

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services, et notamment ceux relatifs aux actes d'état civil, en octroyant une délégation de signature et de fonctions à un fonctionnaire municipal, et à l'établissement des listes électorales, en désignant le(s) agent(s) en charge du renseignement du Répertoire électoral unique (REU),

CONSIDERANT que pour permettre ainsi une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de donner à Monsieur Antoine BARDET, Directeur général des services, une délégation de signatures et de fonctions dans les domaines énoncés ci-dessous,

ARRETE

Article 1 : Est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Antoine BARDET, attaché hors classe titulaire, exerçant les fonctions de Directeur général des services, délégation de signature pour :

Administration générale

- En matière d'état civil
 - La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet
 - La légalisation des signatures
 - Le certificat de célibat
 - Le certificat de vie
 - Le certificat de déclaration de vie commune
 - Le certificat de changement de domicile
 - Le certificat de domicile
 - L'attestation de recensement citoyen
 - L'attestation d'affichage
 - L'attestation de réception de pli d'huissiers
 - La déclaration de perte de titre d'identité concomitante à une demande
 - Le récépissé de dépôt d'une demande d'attestation d'accueil
 - Le certificat de présence des usagers
 - L'accusé de réception de document relative au recensement à la population
 - Bon de destruction de formulaires surnuméraires
 - Bordereau d'envoi
 - Accusé réception des colis
- En matière d'établissement des listes électorales :
 - Dépôt de la demande d'inscription sur la liste électorale,
 - Radiation des électeurs ne répondant plus aux conditions mentionnées au sein du code électoral
 - Notification de la décision rendue suite à l'inscription sur la liste électorale,
 - Transmission des décisions précitées à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
- En matière funéraire
 - L'autorisation de fermeture de cercueil
 - L'autorisation d'inhumation
 - L'autorisation de crémation
 - Les autorisations de travaux
 - Le dépôt temporaire

Direction générale

- Déposer plainte sans constitution de partie civile au nom de la Ville, auprès du commissariat de police pour toutes les affaires le justifiant
- En cas d'absence ou en cas d'empêchement du Maire et de ses adjoints :
 - Délivrer les ampliations et certifier exécutoires :
 - Les délibérations du conseil municipal
 - Les décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales
 - Les arrêtés municipaux
 - Délivrer des expéditions du registre des délibérations du conseil municipal et des arrêtés municipaux ainsi que la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet
 - Coter et parapher les registres municipaux des arrêtés, décisions et délibérations
 - Légaliser les signatures

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260403-JUR2026AR020-AU
Date de réception préfecture : 03/04/2026

Ressources Humaines

- les congés annuels et les autorisations d'absence des agents municipaux,
- les ordres de mission des agents municipaux
- l'état des heures supplémentaires
- les entretiens d'évaluation professionnelle
- les courriers relatifs à la situation administrative des agents municipaux
- les réponses aux candidatures pour un emploi, stage ou contrat en alternance
- les bulletins d'inscription aux formations
- les convocations aux formations
- les attestations de formation
- les demandes de remboursement des frais de déplacement pour mission ou formation
- les attestations de travail
- les convocations à la médecine préventive ou auprès d'un médecin agréé ;
- les formulaires d'attestation de prise en charge par l'employeur des frais médicaux dans le cadre d'une déclaration d'accident
- les certificats de travail et attestations d'employeur

Finances

- signer les devis et bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € HT
- En cas d'absence ou en cas d'empêchement du Maire et de ses adjoints :
 - Certifier de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
 - Signer les bordereaux de titres et de mandats

Article 2 : Est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Antoine BARDET, attaché hors classe titulaire, exerçant les fonctions de Directeur général des services, délégation de certaines des fonctions que j'exerce en tant qu'officier d'état civil, et dont la liste est arrêtée ci-après :

- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, au changement de prénom pour un mineur ou un majeur, rectifications ou omissions de certaines erreurs purement matérielles ;
- La transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil ;
- Le changement de nom aux fins de mise en concordance de l'état civil Français avec le nom retenu à l'état civil étranger ;
- L'enregistrement des changements de noms simplifiés ;
- L'enregistrement des déclarations, modifications et dissolutions des pactes civils de solidarité ;
- L'enregistrement des dossiers de mariage et documents nécessaires au respect de la procédure (publication des bans, Certificat de non opposition, Certificat de non audition, récépissé de dépôt du dossier...) ;
- L'enregistrement des publications extérieures à mariage ;
- La réalisation de l'audition commune ou entretiens séparés, préalables au mariage ;
- La réalisation d'audition commune ou entretiens séparés, préalable à la reconnaissance ;
- L'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Dans ce cadre, ce dernier pourra également valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 : La signature des actes pris par Monsieur Antoine BARDET, dans le cadre de sa délégation de fonction et de signature, devra être accompagnée de la mention suivante :

Par délégation du Maire,

Antoine BARDET,
Directeur général des services

Accusé de réception en préfecture 095-219505989-20260403-JUR2026AR020-AU Date de réception préfecture : 03/04/2026
--

La signature et le paraphe de Monsieur Antoine BARDET sont déposés en annexe au présent arrêté.

Cette signature pourra être manuscrite ou électronique.

Article 4 : Monsieur Antoine BARDET est également désigné pour l'accès et le renseignement du Répertoire électoral unique (REU) auprès duquel la commune a créé un compte pour chaque agent désigné.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent, et dont un exemplaire sera affiché et transmis au :

- Sous-préfet de l'Arrondissement de Sarcelles
- Procureur de la République
- Comptable public
- Commissaire de Police

 Le Maire,
Naudet
Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **03 AVR. 2026**

Mis en ligne et/ou notifié le : **03 AVR. 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **03 AVR. 2026**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.